

**COMMUNE DE RANGIROA**

Polynésie française

Subdivision des Tuamotu-Gambier

SUBDIVISION DES
ARRIVÉE LE

27 MARS 2025

N°..... / SAITG

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération :
27 dont 8 procurations

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 mars 2025**

N° 09 / 2025

**Portant modification de la délibération n°46/2024 du 19 novembre 2024 relative à
l'opération d'investissement « Acquisition d'une pelle hydraulique de 14 tonnes équipée
d'un brise roche pour Mataiva ».**

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ère} adjointe	X		
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint	X		
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva		X	Mme. TETUIRA Jeanne
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	M. MARAEURA Tahuu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale		X	M. TETOKA Temeehu
Mme. LEDUC Rosita	Conseillère municipale	X		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	M. CADOUSTEAU Victor
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale		X	M. MARITERAGI Tamatoa
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale	X		
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	M. TEHAU Auguste
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal	X		
M. TERIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	Mme. TEINAORE Manuarii
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	X		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale		X	M. TAIRANU Teanuanua

Présents : 19Absents : 08Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 08Secrétaire de séance : LEDUC Rosita

Le maire expose :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
- Vu** l'appel à projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°46/2024 du 19 novembre 2024 relative à l'opération d'investissement « Acquisition d'une pelle hydraulique de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva ;
- Vu** les dossiers techniques et les plans de financements ;

*Considérant les demandes de financements soumises à la session de février auprès de la DETR et DDC ;
Considérant la non prise en compte dans l'assiette de calcul de la TERV au titre de la DETR ;*

Après discussion, le conseil municipal :

Article 1 : la délibération n°46/2024 du 19 novembre 2024 relative à l'opération d'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Nature de l'opération	Coût de l'opération
Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva	22 487 204 Fcfp HT
	<u>3 427 500 Fcfp TVA</u>
	25 914 704 Fcfp TTC

Plan de financement

Opération TOTAL (100%)	DDC (60% TTC)	DETR (20% HT)	COMMUNE (SOLDE)
25 914 704 FCFP TTC	15 548 822 FCFP	4 497 441 FCFP	5 868 441 FCFP

Il convient de lire :

Nature de l'opération	Coût de l'opération
Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva	22 397 204 Fcfp HT
	90 000 Fcfp TERV
	<u>3 427 500 Fcfp TVA</u>
	25 914 704 Fcfp TTC

Plan de financement

Opération TOTAL (100%)	DDC (60% TTC)	DETR (20% HT)	COMMUNE (SOLDE)
25 914 704 FCFP TTC	15 548 822 FCFP	4 479 441 FCFP	5 886 441 FCFP

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération n°46/2024 du 19 novembre 2024 relative à l'opération d'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

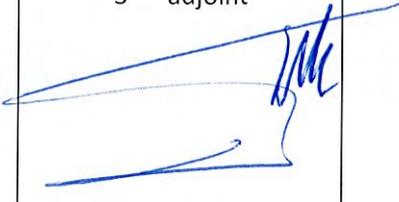
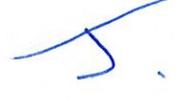
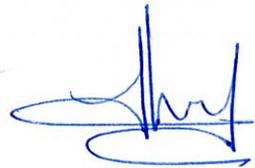
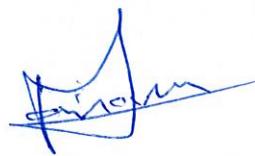
Article 4 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 27 / Contre : 0

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le **27 MARS 2025**
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le **27 MARS 2025**
- Rendue exécutoire le **27 MARS 2025**

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 Maire MARAEURA Tahuhu	1 ^{er} adjoint  TETUA Martine	2 ^{ème} adjoint  TETOKA Temeehu	3 ^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4 ^{ème} adjoint  TOOMARU Sylvia	5 ^{ème} adjoint  TEHAU Auguste	6 ^{ème} adjoint  CADOUSTEAU Victor	7 ^{ème} adjoint  PETIS Simone
8 ^{ème} adjoint  TIARE Paai	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien
Conseiller  HARRYS Manuera	Conseillère  OPUHI Tarome	Conseiller  LEDUC Rosita	Conseillère  KAUA Sylvie
Conseillère  FAREEA Loyna	Conseillère  TETUA Justine	Conseiller  TETIHIA Pierre	Conseillère  TETUIRA Jeanne
Conseillère  TEIVAO Heiura	Conseiller  MARE Jonathan	Conseiller  TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller  TETUA Félix
Conseiller  TAIRANU Teuanua	Conseillère  TEINAORE Manuarii	Conseillère  TEHAAMOANA Tepoe	

Portant modification de la délibération n°46/2024 du 19 novembre 2024 relative à l'opération d'investissement « Acquisition d'une pelle hydraulique de 14 tonnes équipée d'un brise roche pour Mataiva »